



Avis de dernier paiement par huissiers sans AR? Arnaque?

Par **melany75**, le **12/01/2018** à **21:54**

Bonjour à tous,

Je viens de recevoir un "dernier avis avant saisie de votre compte bancaire par le trésor public (APHP)" d'un montant de 17€53 que je suis supposée payer avant le 15 janvier 2018 (courrier daté du 5 janvier 2018) envoyé en courrier standard sans accusé de réception. Le courrier provient d'un certain cabinet d'étude d'huissiers de justice ou je suis renvoyée sur un site "hussiersplus.com" afin de procéder au paiement.

Est-ce une arnaque? Je précise que l'impayé concerne une sois disant consultation en date du 25 aout 2017, or je n'en trouve aucune trace sur mon compte ameli.fr

Les huissiers sont-ils dans l'obligation d'envoyer un avis de ce type par courrier AR?

Je vous remercie d'avance de l'aide que vous voudrez bien m'apporter.

Bien cordialement,

Melany

Par **Visiteur**, le **13/01/2018** à **07:51**

Bonjour,

Vous pouvez très bien ne rien voir sur le site ameli si vous n'avez présenté aucune carte vitale.

Vous savez mieux que nous s'il s'agit d'une arnaque car vous devez vous souvenir si vous avez consulté ou pas il y a 6 mois, un 25 août.

Cordialement, bien à vous.

Par **morobar**, le **15/02/2018** à **11:34**

Bonjour,

La CPAM a réglé directement les frais à l'hôpital, sauf la part mutuelle et le forfait qui restent à charge du patient.

Manifestement vous n'avez pas réglé cette somme, ni présenté les coordonnées d'une mutuelle.

Sans doute vous n'êtes pas passée par la case "caisse" à la sortie de l'hôpital.

Il est regrettable que vous ne vous souveniez pas d'une consultation en milieu hospitalier, c'est à dire de heures d'attente en général, survenue il y a moins de 6 mois.